

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 23 mai 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice 12  
Présents 08  
Votants 11  
Absents 04

Date de la convocation :  
16 mai 2024

Date d'affichage :  
17 mai 2024

**OBJET :**

Délibération N° 2024-05-31

Battant de la  
grosse cloche de l'Eglise

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Prefecture  
Le 07/06/2024  
Et publication ou notification  
Du 14/06/2024

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois du mois de mai à 20 h 30.  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejezaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbiguié Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné procuration à Mézy Amandine - Grimal Béatrice a donné procuration à Belin Jérôme - Serrau Martial a donné procuration à Mas Cédric - Soulier Bruno.

Secrétaire de séance : Verbiguié Laurie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de l'entreprise Brouillet & Fils, chargée de l'entretien des cloches à l'Eglise.  
Il expose que le battant de la cloche n°1 (grosse cloche) est très usé et qu'il conviendrait de le remplacer rapidement.  
Il présente au Conseil Municipal le devis proposé par l'entreprise pour ledit remplacement : 1 190 € HT et 1 428 € TTC tout compris (fourniture et pose).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise Brouillet & Fils pour un montant de 1 190 € HT et 1 428 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir ;

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

